

Budget global 2018 des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 16/11/2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2018 des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé.

Le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques est fixé, pour l'exercice 2018, à 4.140.348.000 euros, pour l'ensemble du Royaume. Le projet d'arrêté royal prévoit également l'inventaire des mesures d'économies, les mesures positives qui sont reprises dans le budget global pour l'exercice 2018, ainsi que les principes de neutralisation.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Audrey Dorigo](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be) <audrey.dorigo@minsoc.fed.be>

Porte-parole de la ministre Maggie De Block

+32 475 77 84 03

[Tijs Ruysschaert](mailto:tijs.ruysschaert@minsoc.fed.be) <tijs.ruysschaert@minsoc.fed.be>

Porte-parole de la ministre Maggie De Block

+32 478 39 40 52